

Offre de formation 2016

Formation - Le Maire et les troubles de voisinage

Public concerné

Maires, Maires-Adjointes, Présidents et Vice-présidents d'EPCI à fiscalité propre (priorité aux Maires et aux Présidents d'EPCI en cas de demandes nombreuses)

Intervenant(s)

Christophe ROBERT, *Directeur d'Edile, Chargé d'enseignement en droit, journaliste, élu local*

Objectifs et programme

Présentation

S'il est un domaine d'interpellation fréquente des maires et des élus municipaux, c'est bien celui des troubles de voisinage. Bruits, odeurs, animaux, fumées... les habitants n'hésitent désormais plus à se rendre directement en mairie pour faire trancher leurs litiges de voisinage. Or, s'il revient au maire de prendre certaines mesures à titre préventif, ses pouvoirs restent cependant très limités. L'essentiel de son rôle consiste alors souvent à savoir réorienter les habitants concernés vers les bons interlocuteurs.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les principaux textes et principes applicables en matière de troubles de voisinage
- Savoir identifier les troubles anormaux de voisinage en pratique
- Etre en mesure d'agir au titre de ses pouvoirs de police pour prévenir les troubles
- Connaître les procédures de conciliation mises à la disposition des administrés
- Maîtriser les grandes lignes de la voie contentieuse

Plan

1. Principaux textes et principes applicables
2. Les troubles de voisinage au quotidien
3. Savoir prévenir les troubles
4. La voie de la conciliation
5. La voie contentieuse

Dates, lieux et horaires

Date et lieux : **Mercredi 30 novembre 2016, à LA ROCHE-SUR-FORON à la Maison d'accueil des Sœurs de la Charité (247 Rue Soeur Jeanne Antide Thouret, 74 800 La Roche-sur-Foron)**

Horaires : **9h-17h (déjeuner sur place)**

BULLETIN D'INSCRIPTION – Formation « Le Maire et les troubles de voisinage »

Commune :

Adresse mail :

Participants : Nombre :

Prénom - NOM	Qualité	Adresse mail (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)
--------------	---------	--

.....

.....

Participera(ont) à la formation du mercredi 30 novembre 2016 à LA ROCHE-SUR-FORON (*Maison d'accueil des Sœurs de la Charité*), de 9h à 17h (déjeuner sur place)

Frais d'inscription

100 euros par personne
la journée de formation
Déjeuner inclus

Modalités d'inscription

Bulletin réponse à retourner
par fax au 04 50 52 71 35 ou
par mail :

secretariat@maires74.asso.fr

**Inscription avant le 24
novembre 2016**

ATTENTION : L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE et LIMITEE A UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM

Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Votre inscription ne sera vraiment validée qu'après envoi d'un **mail de confirmation de notre part**.

Le règlement (100 € par participant) est à effectuer à réception de la facture. Toute inscription non annulée dix jours avant le début de la formation est due.

L'Association des Maires de Haute-Savoie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Cachet de la Mairie/l'EPCI et Signature du Maire/Président
(obligatoires) :